



OBJET : Covid-19 : Fermeture de la salle polyvalente à compter du 28 août 2020

Le Maire de la commune de LAVARDIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la situation sanitaire dans le Département de la Sarthe,

Vu la circulaire préfectorale en date du 20 août 2020 concernant le renforcement des mesures visant à enrayer la propagation de l'épidémie de Covid-19,

Vu les protocoles sanitaires présentés par les associations,

Considérant qu'en raison de cette pandémie, il convient d'enrayer la circulation active de ce virus,

A R R E T E :

Article 1 :

A compter du 7 septembre, l'utilisation de la salle polyvalente est :

- Interdite à la location pour des manifestations festives et familiales ;
- Autorisée aux associations exerçant une activité sportive ou culturelle sous condition du respect du protocole sanitaire ;

Article 2 :

Cet arrêté prend effet ce jour et ce jusqu'à la situation sanitaire s'améliore.

Ampliation du présent arrêté :

- Monsieur le Préfet de la Sarthe

Fait à LAVARDIN, le 7 septembre 2020

Le Maire
Rémy MAUBOUSSIN